

Intervention télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'action de la France en faveur de la paix au Liban et au Proche Orient, notamment la place des militaires français au sein de la FINUL, à Paris le 24 août 2006.

Mes chers compatriotes,

La plupart d'entre vous sont de retour au travail ou en train de préparer la rentrée. L'été a été dominé par la crise au Liban. C'est de cette crise et de l'effort de paix de la France, que je veux vous parler ce soir.

J'ai réuni aujourd'hui un conseil restreint pour décider des modalités de participation de la France à la force de paix au Liban.

La guerre a provoqué des souffrances et des destructions innombrables dans ce pays historiquement si proche de nous et dans cette région si sensible pour la paix dans le monde.

C'est pourquoi la France s'est engagée : engagée au secours des populations, engagée pour rapatrier nos compatriotes qui le souhaitent, engagée pour que cessent les combats.

La résolution 1701, adoptée à l'initiative de la France, et à l'unanimité du Conseil de sécurité des Nations unies, a permis un cessez-le-feu, mais qui reste encore fragile. Cette résolution affirme le droit d'Israël à la sécurité comme le droit du Liban à exercer sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Cette résolution décide également le renforcement de la force des Nations Unies, la FINUL, pour contrôler la cessation des hostilités et pour appuyer le déploiement de l'armée libanaise au sud du pays au fur et à mesure du retrait des israéliens.

Par mesure d'urgence, et pour encourager ce mouvement, j'ai décidé, dès la semaine dernière, et dans un premier temps, le doublement immédiat de notre contingent dans la FINUL.

En outre, les 1 700 soldats français de l'opération aéronavale qui assure le ravitaillement de la FINUL depuis le début de la crise, sont maintenus bien évidemment sur place.

Il fallait répondre à l'urgence, mais également créer les conditions d'une opération sûre et efficace. Il était de ma responsabilité d'obtenir un certain nombre de garanties de la part des parties au conflit comme de la part des Nations unies.

Du Liban et d'Israël, nous avons obtenu l'assurance que la force serait à même de remplir sa mission sur le terrain.

J'ai par ailleurs demandé au Secrétaire général des Nations Unies de placer la force dans des conditions d'efficacité et de sécurité optimales. Nous avons obtenu de l'ONU les clarifications nécessaires : sur la chaîne de commandement, qui doit être simple, cohérente et réactive et sur les règles d'engagement, qui doivent garantir la liberté de circulation de la force et sa capacité d'action face à d'éventuelles situations hostiles.

Cette force va se mettre en place. Mais elle doit reposer sur une juste répartition des contingents. Je suis intervenu auprès de mes homologues pour les convaincre d'y prendre toute leur part.

Plusieurs partenaires européens vont le faire, de même que d'importants pays musulmans d'Asie. Et je souhaite que d'autres membres permanents du Conseil de sécurité s'engagent sur le terrain.

Aujourd'hui, les conditions mises en avant par la France étant remplies, j'ai décidé de répondre favorablement aux demandes du Secrétaire général des Nations Unies, et des gouvernements

libanais et israélien.

Deux bataillons supplémentaires viendront, sur le terrain, étendre notre dispositif au sein de la FINUL. 2000 soldats français seront ainsi placés sous casque bleu au Liban. La France est prête, si l'ONU le souhaite, à continuer à assumer le commandement de la force. Nous procéderons dans les six mois à l'évaluation de ce dispositif au regard de l'évolution de la situation.

L'objectif de l'engagement de la France, c'est la paix. Par la résolution 1701 des Nations Unies, la communauté internationale unanime fixe les principes d'une solution durable à cette crise. Cela concerne la libération des soldats israéliens enlevés, le retour des prisonniers libanais, la démarcation des frontières, particulièrement dans la région des fermes de Chebaa, et le désarmement des milices qui doit s'effectuer dans le cadre d'un processus libanais. Il faut aussi faciliter le retour des réfugiés et encourager d'urgence l'élan de solidarité qui permettra la reconstruction nécessaire du Liban. Une conférence internationale s'impose. Et la France y travaille.

Mes chers compatriotes,

Soucieux des conditions d'engagement de nos soldats et déterminé à voir la France active au service de la paix et de la stabilité, j'ai aujourd'hui la conviction que les soldats français peuvent être déployés efficacement. Ainsi, dans une situation dont chacun mesure la difficulté, la France assumera pleinement ses responsabilités au Liban. Dès l'ouverture de la session extraordinaire, le Gouvernement présentera au Parlement une déclaration suivie d'un débat sur ce sujet. Et j'appelle une nouvelle fois la communauté internationale tout entière à participer à cet effort indispensable à l'édification de la paix au Liban et au Proche-Orient.